Saint-Barth'Actus n°1

LE MOT DU MAIRE

Comme indiqué dans le dernier Saint-Barth' Infos, les élus ont décidé de communiquer sur les activités de l'équipe municipale et des employés communaux par le biais d'un document édité plus fréquemment que le Saint-Barth'Infos traditionnel.

La volonté est de vous informer régulièrement de l'actualité municipale par un document entièrement réalisé à la mairie, au moindre coût, grâce à la mise en place d'un nouveau matériel, plus écologique que les photocopieurs traditionnels (l'édition des documents se fait à froid) et offrant des performances supérieures.

Bonne lecture de ce premier numéro de Saint-Barth'Actus !

Le Maire,
Pierre MONTAGNE

MARCHÉ SEMI-NOCTURNE

Tous les vendredis de 16h à 21h30 la municipalité de Saint-Barthélemy de Vals et le Comité de Foires organisent un MARCHE SEMI-NOCTURNE, sur la place de la Victoire au centre du village rue du Vercors le long de la route départementale. Vous y trouverez des fruits et légumes, olives et fruits secs, légumes bio, un poissonnier, un fromager, un boucher charcutier, du muscat de Frontignan, des plantes, des vêtements, des chaussures et aussi des meubles. A vos paniers, les commerçants vous attendent...

RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Après les peintures réalisées l'an dernier par l'entreprise Artigaud, nous poursuivons cette année la rénovation : quelques carreaux cassés vont être changés, ainsi que la pose d'une cimaise sur les murs de la salle des fêtes pour les protéger des coups. La pose de rideaux muraux rendra la salle plus fonctionnelle pour d'éventuelles projections ou séances théâtre.

TERRAIN DE TENNIS

Les personnes qui souhaitent accéder au terrain de tennis peuvent s'inscrire en mairie.

Une clé leur sera remise contre un chèque-caution de 25 €. Cette opération est à renouveler chaque année.

Les utilisateurs pourront accéder au terrain uniquement de 9h à 21h par tranche d' une heure par jour.

OUVERTURE DU LAC DES VERNETS DE GALAURE

Les cartes d'accès au lac sont à retirer en mairie, elles sont nominatives et comportent la photo d'identité du déteneur.

Veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité de chaque personne du foyer.

Tarifs : 10 € par famille.

Horaires d'ouverture du lac :

Jusqu'au 30 juin :

- Les week-ends : 10h à22h
- Les jours de semaine : de 7h à 20h

A partir du 1er juillet :

- 10h à 22h tous les jours (week-ends inclus)

FETE DE LA MUSIQUE

Le conseil municipal vous attend toutes et tous le samedi 23 juin 2012 à partir de 20 h 00 dans la cour de l'école publique pour la Fête de la Musique ! Fête placée, comme chaque année, sous le signe du rassemblement et du partage musical ouvert à tous les amateurs en herbe.

Nous aurons en première partie de soirée une démonstration des élèves de l'école de piano de Sylvie Rodet, suivi d'une « Scène ouverte » : un espace-temps et matériel ouvert à tous musiciens et/ou chanteurs amateurs qui souhaitent faire partager leur passion.

Une scène, du matériel de professionnel et un public enthousiaste seront là pour vous accompagner et vous encourager. Afin d'optimiser l'organisation de cette partie de la soirée, il est nécessaire de vous inscrire au préalable auprès du secrétariat de mairie.

Et pour finir en beauté un concert exceptionnel de John Logan sosie de Johnny Hallyday, qui reprend son répertoire. La buvette de la soirée sera tenue par l'association de la Pétanque des Vernets.

VOGUE 2012

La traditionnelle vogue organisée par le Comité des Fêtes débutera dès le vendredi 31 août 2012 au soir pour l'ouverture des manèges. Voici le planning des manifestations :

- Samedi 1er septembre à 21h30 : Rendez-vous au parking des écoles pour la retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice à 22h00

- Dimanche 2 septembre à 10h : jeux gratuits pour les enfants et à partir de 15h grand corso gratuit

- Lundi 3 septembre à partir de 13h30 : concours de longue et tomme en salade offerte à 18h

ESPACE JEUNESSE

Trois jeunes dont deux du village sont partis avec Ali l'animateur de l'espace jeunesse Léo Lagrange de St-Vallier sur l'île de Frioul. Durant une semaine, ils ont travaillé sur un chantier de remise en état du site, sur la technique de la pierre sèche. Ils travaillaient le matin et l'après-midi était consacré à la détente : plongée sous-marine, voile, découverte de la ville de Marseille.

SECURISATION D'ACCES AUX ECOLES

Une commission composée de 4 conseillers municipaux et d'un agent technique s'est formée dont le but est d'identifier les différents problèmes inhérents aux accès aux écoles, afin d'imaginer et proposer des solutions alternatives. Bien évidemment les enseignants des trois écoles seront régulièrement tenus au courant de l'avancée du projet ainsi que les habitants directement concernés par ce dossier.

TRAVAUX DE LA SALLE DE MOTRICITÉ

La salle de motricité et de danse qui se trouve à l'école maternelle a bénéficié dernièrement de l'équipement d'un sol spécial apportant ainsi plus de confort aux utilisateurs de cette salle.
Dans un second temps, nous avons réalisé des travaux acoustiques afin de réduire les nuisances sonores, ainsi que l'isolation thermique du plafond.

Les utilisateurs de la salle de motricité ont remercié la municipalité pour ces travaux.

Centre De Loisirs DE LAVEYRON

Parc de la Ronceraie - 26240 LAVEYRON

ouvert du 9 juillet au 31 août 2012

(fermé la semaine du 15 août).

Les enfants de 6 à 15 ans sont accueillis à la semaine.
Les journées animées débutent à 9h00 et se terminent à 17h30.
Une garderie est assurée dès 7h30.
Un car est affrété quotidiennement matin et soir pour le transport des enfants sur les communes de St-Vallier, Ponsas et St-Barthélemy-de-Vals.
Outre les activités dispensées dans les locaux du centre ainsi que dans le parc, sont organisés des sorties à thème (karting, parcs d'attractions, piscines, ateliers divers...) et des mini camps (camping) .

Permanences d'inscription de 10h00 à 12h00,

les samedis 2, 9, 16, 23, 30 juin et 7 juillet.

Possibilité de renouveler vos inscriptions tous les jeudis de juillet et août, entre 17h00 et 18h00.

Documents nécessaires pour les inscriptions :

- N° d'allocataire de la C.A.F.
- Quotient familial
- Bons C.A.F. (centre de loisirs et camping)
- Photocopies des vaccins du carnet de santé
- Règlement par chèque, chèques vacances ou espèces.

Pour tous renseignements : **06 08 00 16 47**.

SQUARE DES GRIOTTIERS

Le 26 mai 2012 une nouvelle aire de jeux située derrière le terrain de tennis a été inaugurée et baptisée **Square des Griottiers.**

Les enfants de 1 à 10 ans peuvent s'amuser sous la responsabilité d'un adulte : jeux à grimper, jeux de ressort, toboggans, balançoires sont à leur disposition ainsi que des tables et bancs pour les parents.

Nous vous souhaitons d'agréables moments au Square des Griottiers.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2012

SIBG – CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE ET DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DES BOISEMENTS DE BERGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son plan de gestion pluriannuel d'entretien des boisements de berge de la Galaure et ses principaux affluents, le Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure souhaite intervenir sur les parcelles A 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168 appartenant à la commune. L'objectif de ce programme d'entretien pluriannuel, défini pour la période 2008/2014, est de se substituer aux riverains et d'assurer les travaux de restauration et d'entretien des berges et de leurs boisement sur le cours de la Galaure et de ses nombreux affluents via une équipe permanente, afin de limiter les conséquences de l'abandon (érosion des berges, augmentation des risques liés aux inondations, perte de la biodiversité et des rôles écologiques). A cet effet, il convient de signer une convention de passage et de travaux pour l'entretien et la restauration des boisements de berges de la Galaure et de ses affluents. Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de passage et de travaux pour l'entretien et la restauration des boisements de berges de la Galaure et de ses affluents.

PARTICIPATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les factures de fournitures scolaires nécessaires à la bonne marche des écoles maternelles et primaires publiques sont réglées par l'association du Sou des Ecoles. Il indique que 180 élèves fréquentent l'école publique. Les effectifs sont répartis comme suit : 64 maternelles et 116 primaires. Il propose au vote du Conseil Municipal l'attribution d'un crédit de 40 euros par enfant ainsi qu'une dotation par classe pour le renouvellement des livres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année scolaire 2012/2013 une participation pour fournitures scolaires de 180 x 40 € = 7 200 € et de 100 € par classe pour le renouvellement des livres, soit un total de 8 000 € à verser Sou des Ecoles.

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE STE-MARIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi sur le contrat d'association pour l'école privée de la commune. Le montant de la participation a été calculé par la Commission des Finances comme pour l'école publique soit 372,30 € par élève primaire.. Il y a cette année 20 élèves primaires de Saint-Barthélemy de Vals à l'école privée Ste-Marie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'école Ste-Marie la participation de 372,30 € par élève, soit pour 20 élèves primaires de St-Barthélemy de Vals une somme totale de

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE « SALLE JAUNE » A L'ASSOCIATION MICRO-COLLINES

L'association Micro-collines a sollicité la commune afin que lui soit prêté un local pour dispenser ses cours d'informatique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prêter à cette association la salle communale « salle jaune » située au 1er étage de la mairie et de signer la convention d'occupation de cette salle. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES AU MARAIS DES VERNAIS

Le site le Marais du Vernais est répertorié dans l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Drôme pour sa richesse écologique. Afin de garantir la protection et le devenir du site à long terme, Monsieur e Maire propose de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le secteur de la commune dénommé comme suit : Le Vernais. Les parcelles concernées ont été listées. Une fois la zone de préemption mise en place, elle donnera au Département de la Drôme, puis à la commune, un droit de préemption sur les terrains concernés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander au Conseil Général la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le Marais du Vernais et donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer la convention portant gestion de cet Espace Naturel Sensible avec le Département.

ASSAINISSEMENT QUARTIERS MARNAS, SAMBEY, PALACHES et LES DAMES – Choix de l'entreprise pour effectuer les travaux

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation pour le marché de travaux passé concernant les travaux d'assainissement des quartiers Marnas, Sambey, Palaches et les Dames. Trois entreprises ont répondu à notre consultation. L'ouverture des offres a eu lieu le 27 février 2012. A l'issue de l'étude des documents fournis, Monsieur le Maire propose de désigner le groupement d'entreprises SOGEA Rhône-Alpes, BOISSET TP, CHAPON TP : l'offre étant économiquement la plus avantageuse et répondant au mieux aux critères de choix. Le montant du marché s'élève donc à : 769 981,25 € HT, soit 920 897,57 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 2 CONTRE, approuve ce choix et désigne le groupement d'entreprises SOGEA Rhône Alpes, BOISSET TP, CHAPON TP, attributaire du marché concernant les travaux d'assainissement des quartiers Marnas, Sambey, Palaches et les Dames pour un montant de 769 981,25 € H.T, soit 920 897,57 € TTC.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2012

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maire rappelle que la commune de SAINT BARTHELEMY-DE-VALS s'est engagée avec le bureau Ad hoc Aménagement pour la réalisation de son plan local d'urbanisme.

Le schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales constituent les annexes du document d'urbanisme qui sera fourni et induisent, par l'établissement des cartes de zonages, la caractérisation du territoire. Par ailleurs, compte tenu des forts enjeux qui sont présents sur le territoire communal liés, d'une part, aux inondations de la GALAURE et, d'autre part, aux eaux de ruissellement issues des Combes, interceptant le village de SAINT BARTHELEMY-DE-VALS, une étude complète et aboutie est nécessaire afin d'appréhender la problématique des eaux pluviales dans son ensemble et ainsi, définir les moyens d'améliorer leur gestion et permettre ainsi de définir des futures zones urbanisables.

L'établissement d'un schéma directeur d'eaux pluviales, distinct mais complémentaire du schéma directeur d'assainissement, est donc privilégié par rapport à l'intégration d'un simple volet eaux pluviales dans le schéma directeur d'assainissement.
La réalisation de la modélisation du réseau implique la réalisation d'une mission complémentaire.

L'estimation des études faite est de 107 300 € HT, dont 44 219 € HT à la charge de la commune.

Le Maire précise au conseil municipal que la commune a besoin d'un appui technique et administratif pour mener cette étude et propose de désigner le Département de la Drôme comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour rédiger le cahier des charges de l'étude, l'assister dans la désignation du bureau d'études et en suivre l'exécution et, ce, pour une mission dont le montant est établi à la somme de 10 730 € H.T, soit 12 833.08 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser un schéma directeur d'assainissement et un schéma directeur d'eaux pluviales et désigne le Département de la Drôme comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant de mission de 10 730 € H.T, soit 12 833.08 € T.T.C.

CENTRE DE GESTION DE LA DROME PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Compte tenu des enjeux forts liés à la protection sociale et comme le prévoit l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de la Drôme a souhaité proposer aux employeurs territoriaux de conduire pour leur compte l'élaboration d'une convention de participation qui couvrira ceux de leurs agents qui y adhéreront contre les risques de la prévoyance.

A cet effet, les membres du comité technique paritaire ont émis un avis favorable à l'unanimité quant au lancement d'une telle consultation. Ce dernier a été suivi d'effet par les membres du Conseil d'administration dans la mesure où une délibération a été prise afin de permettre le lancement de ladite consultation.

Un certain nombre de collectivités ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet qui doit être engagé dès à présent afin de rendre possible dès 2013 la mise en place des participations pour les employeurs qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » que le Centre de gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et prend acte que les caractéristiques, notamment les taux et les garanties, de la convention de participation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG 26 à compter du 1er janvier 2013. Dans l'hypothèse où il y aurait une adhésion à la convention de participation, le CTP devra être saisi au préalable pour avis.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'ambroisie est une plante annuelle **invasive**, dont le pollen particulièrement **allergisant** provoque des symptômes très désagréables pour 10 à 20 % de la population. Cinq grains de pollen par mètre cube d'air respiré suffisent à déclencher des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un seul pied d'ambroisie peut émettre 2.5 milliards de grains de pollen.

Cette plante est présente sur l'ensemble du territoire communal, avec des zones **particulièrement infestées**.

Dans un souci de **santé publique** (actuelle et future), un plan départemental de lutte initié par la Préfecture a été lancé depuis 2010.

Cette plante doit être systématiquement détruite avant la période de pollinisation à partir de mi-juillet et avant la période de grenaison à l'automne.

L'engagement de chacun dans cette lutte est nécessaire

- Exploitants agricoles
- Promeneurs
- Services communaux
- Habitants
- Propriétaires de terrains avec zone de chantier
- ……

Cet engagement passe par l'arrachage ou la destruction systématique de cette plante, le signalement des zones infestées et la mise en place de mesures préventives à l'apparition de cette plante (végétalisation…)

Un arrêté préfectoral impose des actions de lutte et de prévention pour les propriétaires et ayants droits.

« Tout contrevenant peut être passible de poursuites dans le cadre du code pénal et en cas de défaillance des occupants, le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés… » (Extrait de l'arrêté 01-1903 Préfecture de la Drôme).

Au niveau communal cette lutte passera par un entretien des espaces communaux et des bordures de voiries (attention à la visibilité du matériel d'irrigation), la cartographie des zones infestées, la sensibilisation des propriétaires.

Informations sur la plante, les techniques de lutte, l'arrêté préfectoral

disponibles en mairie ou sur www.saint-barthelemy-de-vals.fr

ECONOMIES D'ÉNERGIES DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs années, la hausse du coût des énergies et plus particulièrement du gaz et de l'électricité pèsent de plus en plus sur le budget communal.

Afin de diminuer l'impact de cette hausse plusieurs actions ont été réalisées :

- l'installation d'un dispositif à jeton pour le fonctionnement du chauffage de la salle des fêtes.
Ce dispositif permet de temporiser le fonctionnement du chauffage : 1 jeton = 30 min de chauffage.
Installé en octobre dernier ce dispositif a permis de diviser par 2,5 la consommation de gaz d'octobre à février par rapport à la même période en 2010 - 2011. Une économie de l'ordre de 1500 €.

- éclairage public : remplacement des ampoules de l'ensemble des points lumineux sur une période de 3 ans (2011 – 2013) (réduction de 30% de la consommation d'électricité)

- Installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble des postes d'éclairage public qui permettront de programmer des plages horaires de fonctionnement.

- audit sur la consommation d'énergie des bâtiments communaux réalisé par le syndicat départemental d'énergie de la Drôme «le SDED»…

RÉFECTION DES FOSSÉS

La municipalité a décidé de lancer un programme de réfection des fossés.

Certains ont été nettoyés par les employés communaux.

Le plus gros chantier, concernant le fossé du Clos de la Buissonnière, sera réalisé prochainement par l'entreprise Boisset qui a été retenue pour effectuer ce travail.

RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Plusieurs chaussées ont été refaites, notamment la rue de la Galaure.

Le programme va se poursuivre prochainement sur d'autres chaussées qui vont être traitées soit en enrobé, soit en émulsion, suivant le trafic et l'état des routes.

TERRAIN SITUÉ CHEMIN DES PECHEURS

Ce terrain, situé le long de la Galaure, était planté de Peupliers qui ont été abattus l'année dernière pour des problèmes de sécurité. Dernièrement, l'entreprise Martin a procédé au nettoyage de cette parcelle, au broyage des souches et au nivellement du terrain. Ensuite, le service technique communal procédera à la plantation d'arbres aux essences variées, et à la pose de bancs pour les promeneurs.

COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC)

Dans le cadre du travail en réseau, le CLIC Nord Drôme, a organisé un groupe de travail autour de l'aide aux aidants.

Ce groupe a mis en place en octobre 2011, un coin dédié aux familles et aux proches engagés dans l'accompagnement d'une personne en perte d'autonomie.

Le coin des aidants est une invitation libre et gratuite à venir échanger autour des problèmes rencontrés par l'entourage de l'aidé.

Ces rencontres ont lieu les 1er et 3ème samedi de chaque mois de 9h à 11h à la Résidence Vallis Auréa à Saint-Sorlin en Valloire.

Elles ne sont soumises à aucune obligation et sont animées par une psychologue clinicienne assistée par des bénévoles d'associations locales.

Samedi 2 juin 2012
MUREILS

A la base de loisirs, en bord de Galaure

Programme

Galaure
2ème édition
Rivière en fête

Accès Gratuit
Vente sur place boissons, sandwichs, crêpes.

8h30 : Randonnée pédestre
A partir de 10h00 : Expositions - Animations - Stands
Jeux d'eau - Promenades découverte
16h00 : Course de maquettes de bateaux
19h00 : Soirée " Moules / frites " (sur réservation - voir programme)

Renseignements et inscriptions :
Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure
14 rue du Crozat - 26330 CHATEAUNEUF-DE-GALAURE
Tél : 04 75 68 71 25 - Mail : contact.sibg@orange.fr
Infos disponibles sur le site : comcom-la-galaure.fr

Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure

Création - Réalisation Design Movie 06 13 41 55 37- Impression : sas Fauchery - Ne pas jeter sur la voie publique

2ème édition de l'évènement "Galaure - Rivière en fête"

Pour sa 2ème édition, le Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure (SIBG), accompagné de nombreux partenaires pérennise l'évènement « Galaure – Rivière en fête » qui s'est tenu à Hauterives en 2010.
Cette année, la fête de la Galaure se tiendra à Mureils, à la base de loisirs, au bord de la rivière. Tout au long de la journée du 2 juin, différentes animations vous permettront d'obtenir un nouveau regard sur la Galaure : des stands ; des expositions, des jeux d'eau, une course de bateaux…vous seront proposés.
Venez nombreux vous rassembler à nouveau autour d'un moment festif au bord de la Galaure…et rendez vous en 2014 dans un autre lieu, au bord de la rivière : la Galaure ou un de ses affluents !

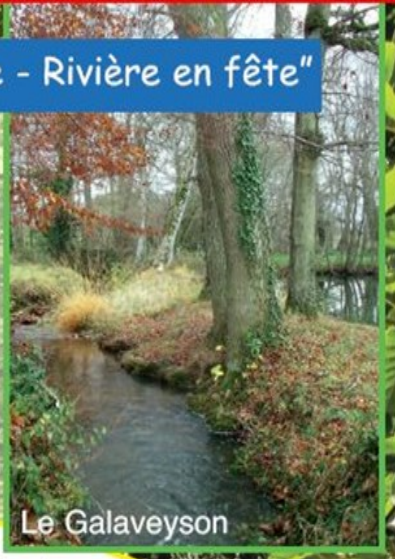
Le Galaveyson

Le SIBG r PDF - 8.2 Mo
tous les organismes et personnes qui ont contribué au renouvellement, pour sa deuxième édition, de l'évènement "Galaure - Rivière en fête"

Le Bion

Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure
14 rue du Crozat
26 330 CHATEAUNEUF-DE-GALAURE
Tél : 04 75 68 71 25 - Fax : 04 75 03 47 10
Mail : contact.sibg@orange.fr